

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2025

oOo

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2025

oOo

RAPPORT

La décision modificative n°1 présente les ajustements à apporter aux chiffres du budget. Ils peuvent être résumés selon la ventilation suivante :

En €	DEPENSES	RECETTES
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Opérations réelles	+236 093,00 €	+302 584,00 €
Opérations d'ordre entre sections	+0,00 €	+0,00 €
Virement à la section d'investissement	+66 491,00 €	+0,00 €
SOUS-TOTAL	+302 584,00 €	+302 584,00 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Opérations réelles (Hors besoin d'emprunts)	+1 250 000,00 €	+2 527 719,00 €
Besoins d'emprunts	+0,00 €	-1 344 210,00 €
Opérations d'ordre entre sections	+0,00 €	+0,00 €
Virement de la section de fonctionnement	+0,00 €	+66 491,00 €
Opérations d'ordre au sein de la section	+0,00 €	+0,00 €
SOUS-TOTAL	+1 250 000,00 €	+1 250 000,00 €
TOTAL	+1 552 584,00 €	+1 552 584,00 €

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – DEPENSES

1) Chapitre 011 – Charges à caractère général : +500 000 €

Les charges à caractère général, inscrites au budget primitif pour 21,3 M€, doivent être ajustées de 0,5 M€. L'essentiel de cette augmentation (0,4 M€) correspond à la constitution d'une réserve de prudence liée à des taxes foncières notifiées à la Ville, pour lesquelles des demandes de dégrèvement ont été formulées auprès des services fiscaux.

Une diminution des dépenses d'électricité est intégrée (-0,15 M€), afin de refléter à la fois la baisse des tarifs observée sur le marché et une consommation réelle inférieure à celle initialement anticipée lors de l'élaboration du budget.

	2024	EP 2025	Projection 2025	EP 2026
Consommations d'électricité	7 139 268 kWh	7 401 773 kWh	7 287 143 kWh	6 994 836 kWh
Dépenses d'électricité en €	2 904 079,64	2 614 325,00	2 445 020,54	2 175 840,00

Un ajustement des charges locatives relatives aux locaux du centre commercial Pajeaud et à l'immeuble Renaissance conduit à augmenter les crédits de 0,1 M€.

Enfin, pour tenir compte de la hausse de plusieurs marchés d'entretien et de maintenance ainsi que de réparations imprévues intervenues en cours d'année, une majoration complémentaire de 0,15 M€ est nécessaire.

2) Chapitre 012 – Charges de personnel : -600 000 €

Les crédits relatifs aux charges de personnel sont diminués de -600 000 € pour tenir compte de l'effet des départs en retraite et des difficultés de recrutement.

3) Chapitre 014 – Atténuations de produits : +417 573 €

Suite aux notifications définitives pour 2025, les montants des contributions au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) et au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) sont respectivement augmentés de +139 794 € et +185 065 €.

La Ville est de nouveau mise à contribution pour un montant de +80 849 €, pour compenser la baisse du produit des amendes de police, dont les prélèvements permettent de financer Ile de France Mobilités et la Région Ile de France.

Enfin, le montant définitif du DILICO de la ville est supérieur de 11 865 € au montant du budget primitif.

4) Chapitre 66 – Charges financières : -150 000 €

Consécutivement à la baisse des taux engagée depuis la fin de l'année 2024, et malgré les retards de versements de la part de différents financeurs, il est prévu de réduire les frais financiers de **150 000 €**, principalement grâce à la diminution des intérêts liés aux lignes de trésorerie.

5) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : +68 520 €

À la suite de sa notification définitive, il convient de réduire de 56 480 € la participation de la Ville au Fonds de compensation des charges transférées (FCCT) versée à Vallée Sud–Grand Paris pour l'année 2025.

Par ailleurs, conformément à la délibération de juin dernier relative au transfert du financement du PIMMS entre la Ville et le CCAS, une enveloppe de 70 000 € doit être inscrite au titre de la subvention désormais portée par la ville.

Enfin, une enveloppe de 55 000 € est intégrée afin de permettre le règlement de l'accord transactionnel conclu avec la société TEMPEOL dans le cadre du chantier de construction du groupe scolaire Dunoyer de Segonzac.

Globalement, les dépenses de fonctionnement doivent être augmentées de 0,23 millions d'euros.

B – RECETTES

1) Chapitre 731 – Fiscalité locale : +181 000 €

Le montant du budget des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) au budget 2025 est de 4,7M€. Début décembre, le montant des sommes encaissées par la ville est de 4,83 M€ avec une cible pour la fin d'année à 5 M€. Dans ce contexte, il est proposé de majorer l'inscription budgétaire des DMTO de +300 000 €.

S'agissant du produit des taxes locales (TFB, TH), l'ajustement proposé se traduit par une diminution globale de 119 000 €. Cette évolution résulte de trois facteurs :

- d'une baisse de 366 000 € du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- d'une dynamique des bases de taxe foncière plus favorable qu'anticipé lors du vote du budget, permettant d'augmenter le produit de TFB de 175 000 € ;
- de la hausse mécanique du coefficient correcteur, instauré dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation et dépendant de l'évolution des bases de TFB, pour un montant supplémentaire de 72 000 €.

2) Chapitre 74 – Dotations et participations : +41 584 €

Il est à noter différentes corrections d’inscriptions budgétaires en lien avec des notifications de recettes non connues lors de l’élaboration du budget et des subventions notifiées en cours d’année.

- Le montant notifié de la DGF est inférieur de -186 694 € à la prévision du budget 2025.
- Le montant notifié de FCTVA en fonctionnement est supérieur de +12 737 € au budget 2025.

Il convient d’intégrer deux subventions de l’Agence Régionale de Santé :

- 14 000 € au titre des actions de lutte contre le moustique tigre,
- 28 380 € pour les actions de politique de la ville en matière de santé menées dans le quartier du Noyer-Doré.

La loi de finances 2025 a restreint le champ d’application de la TH sur les résidences secondaires en excluant les locaux à usages professionnels et d’autres logement dont les logements d’urgence. Pour maintenir le niveau de ressources des collectivités, l’Etat a mis en place une nouvelle compensation fiscale visant à neutraliser les pertes de recettes en découlant. Le montant de cette compensation pour la ville est de 173 161 €.

3) Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : +80 000 €

L’ajustement opéré sur ce chapitre tient compte du versement de 80 000 € par le SIPPEREC au titre de différents dossiers de certificats d’économie d’énergie (CEE) réalisés sur le territoire communal entre 2022 et 2024.

Le montant total des recettes de fonctionnement est augmenté de 0,3 millions d’euros.

Compte tenu de ces différentes modifications apportées aux dépenses et aux recettes de fonctionnement, opérations d’ordre comprises, le virement à la section d’investissement est augmenté de 66 491€.

II – SECTION D’INVESTISSEMENT

A – DEPENSES D’INVESTISSEMENT

1) Chapitres 20-21-23-26 – Dépenses d’équipement : + 1 250 000 €

Au regard de l’exécution 2025, il est nécessaire d’ajuster les inscriptions budgétaires sur les projets suivants :

- +0,8 M€ sur les dépenses de vidéoprotection
- + 0,2 M€ sur la subvention à Hauts de Bièvre Habitat sur l’abattement TFPB pour l’année 2025
- +0,15 M€ sur le solde des dépenses de travaux du Groupe Scolaire Dunoyer de Segonzac suite à la clôture du litige avec la société TEMPEOL
- +0,08 M€ concernant les frais d’études sur les travaux de la gare Antonypole

B – RECETTES D’INVESTISSEMENT

1) Chapitre 10 – Dotations, fonds, réserves : -934 258 €

Suite à la notification définitive du FCTVA, il convient de réduire le montant prévu au budget de 434 258 €.

Depuis deux ans, les versements de taxe d’aménagement effectués par les services de l’État au bénéfice de la commune sont nettement inférieurs aux niveaux constatés les années précédentes. Cette situation ne concerne pas uniquement Antony : l’ensemble des communes du territoire subit le même tarissement de cette ressource. L’État rencontre en effet de fortes difficultés de recouvrement, et une mission sénatoriale a récemment formulé plusieurs recommandations pour remédier à cette situation.

Dans l’attente de la mise en œuvre de ces correctifs par les services de l’État, il convient, par souci de sincérité budgétaire, de diminuer de 500 000 € le montant inscrit au titre de la taxe d’aménagement.

2) Chapitre 13 – Subventions d’investissement reçues : +3 961 977 €

L’ajustement principal de ce chapitre porte sur la subvention du Département relative à l’acquisition de l’US Métro et aux travaux de rénovation du stade d’honneur, pour un montant de 5 845 000 €. Cette subvention se substitue aux 1 845 000 € initialement prévus pour la future médiathèque Jean Zay. Il convient donc de corriger l’inscription globale à la hausse de 4 000 000 €.

Par ailleurs, d’autres évolutions résultent de l’avancement des différents dossiers de subvention au cours de l’année : de nouvelles notifications ont été reçues pour le skate-park et la cour

élémentaire Paul Bert, tandis que les subventions liées à l'éclairage public sont revues à la baisse en raison de dépenses inférieures au projet initial.

3) Chapitre 024 – Produit de cessions d’immobilisations : - 500 000 €

Le budget prévoyait un produit de cession de 500 000 € correspondant à la vente du pavillon situé au 76 avenue Kennedy. Cette opération n’interviendra finalement que début 2026 et est, à ce titre, intégrée au budget de cet exercice. Par parallélisme, il convient donc de retirer les crédits correspondants du budget 2025.

4) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : -1 344 210€

Compte tenu des modifications apportées sur les crédits, il convient de diminuer l’emprunt théorique de 1 344 210 €.

Celui-ci sera matérialisé en fonction des engagements de dépenses et de recettes, à intervenir lors de la clôture des comptes 2025.

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2025
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Art.	Fonct.	Montants	Recettes	Art.	Fonct.	Montants
Diminution du coût des fluides (électricité)	60612	321	-110 000,00	Sans objet			
Diminution du coût des fluides (électricité)	60612	847	-16 000,00	CHAP. 013 : Atténuations de charges			+0,00
Diminution du coût des fluides (électricité)	60612	028	-24 000,00	Sans objet			
Entretien des toitures, terrasse et diverses réparations	61558	020	+100 000,00	CHAP. 70 : Produits des services			+0,00
Hausse du marché de maintenance des installations CVC	6156	020	+50 000,00	Droits de mutation	73123	01	+300 000,00
Augmentation des charges locatives sur les locaux Pajéaud et Renaissance	614	020	+100 000,00	Diminution du produit de TH sur les résidences secondaires	73111	01	-366 000,00
Réserve de prudence pour des taxes foncières en attente de dégrément	63512	322	+400 000,00	Augmentation du produit de taxe foncière	73111	01	+175 000,00
CHAP. 011 : Charges à caractère général			+500 000,00	Augmentation du coefficient correcteur de taxe foncière	73111	01	+72 000,00
Rémunération du personnel	64111	020	-400 000,00	CHAP. 731 : Fiscalité locale			+181 000,00
Charges sociales	6453	020	-200 000,00	FCTVA	744	01	+12 737,00
CHAP. 012 : Charges de personnel			-600 000,00	DGF	74111	01	-186 694,00
Contribution Amendes de police	739118	01	+80 849,00	Subvention de l'ARS (Moustique tigre)	747888	70	+14 000,00
Contribution FSRIF	7392221	01	+139 794,00	Dotation complémentaire à la suppression de la TH	74833	01	+173 161,00
Contribution FPIC	739331	01	+185 065,00	Subvention de l'ARS pour les actions de santé au sein du quartier du Noyer Doré	74718	424	+28 380,00
Contribution DILICO	739218	01	+11 865,00	CHAP. 74 : Dotations et participations			+41 584,00
CHAP. 014 : Atténuations de produits			+417 573,00	Certificats d'économies d'énergies (CEE)	75888	512	+80 000,00
Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)	65561	01	-56 480,00	CHAP. 75 : Autres produits de gestion courante			+80 000,00
Subvention au PIMMS	65748	412	+70 000,00	Sans objet			
Accord transactionnel TEMPEOL	6583	213	+55 000,00	CHAP. 76 : Produits financiers			+0,00
CHAP. 65 : Autres charges de gestion courante			+68 520,00	Sans objet			
Diminution des charges financières des lignes de trésorerie	6688	01	-150 000,00	CHAP. 77 : Produits exceptionnels			+0,00
CHAP. 66 : Charges financières			-150 000,00	Sans objet			
Sans objet				Recettes réelles de fonctionnement			+302 584,00
CHAP. 67 : Charges exceptionnelles			+0,00	Sans objet			
Dépenses réelles de fonctionnement			+236 093,00	CHAP. 041 : Opérations patrimoniales			+0,00
Sans objet				Sans objet			
CHAP. 041 : Opérations patrimoniales			+0,00	CHAP. 040 : Opérations comptables (d'ordre) entre sections			+0,00
Sans objet				Sans objet			
CHAP. 042 : Opérations comptables (d'ordre) entre sections			+0,00	Total des dépenses de fonctionnement			+302 584,00
Virement à la Section d'Investissement	023	01	+66 491,00				
Total des dépenses de fonctionnement			+302 584,00				

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2025
DECISION MODIFICATIVE N°1 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Art.	Fonct.	Montants	Recettes	Art.	Fonct.	Montants
Sans objet				FCTVA	10222	01	-434 258,00
CHAP. 10 : Dotations, fonds, réserves			+0,00	Taxe d'aménagement	10226	518	-500 000,00
Sans objet				CHAP. 10 : Dotations, fonds, réserves			-934 258,00
CHAP. 13 : Subventions d'investissement à restituer			+0,00	Subvention contrat départemental 2025 - Acquisition US METRO	1323	322	+4 000 000,00
Complément d'étude sur les futurs travaux de la gare Antonypôle	2031	60	+80 000,00	Subvention FIM désimperméabilisation de la cour de l'élementaire Paul Bert	13258	213	+10 234,00
CHAP. 20 : Immobilisations incorporelles			+80 000,00	Subvention FIM désimperméabilisation et végétalisation du Skatepark	1328	325	+7 031,00
Subvention HDB Habitat (Abattement TFPB) 2025	204182	552	+200 000,00	Subvention SIPPEREC programme d'éclairage public 2021	13258	512	-82 129,00
CHAP. 204 : Subventions d'investissement versées			+200 000,00	Subvention SIPPEREC achats d'infrastructures de recharges	13258	020	+26 841,00
Dépenses de développement de la vidéoprotection	2152	11	+256 000,00	CHAP. 13 : Subventions d'investissement reçues			+3 961 977,00
Dépenses de développement de la vidéoprotection	2158	11	+564 000,00	Besoin d'emprunt	1641	01	-1 344 210,00
CHAP. 21 : Immobilisations corporelles			+820 000,00	CHAP. 16 : Emprunts et dettes			-1 344 210,00
Paiement solde travaux GS Dunoyer de Segonzac TEMPEOL	2313	213	+150 000,00	Sans objet			
CHAP. 23 : Immobilisations en cours			+150 000,00	CHAP. 21 : Immobilisations corporelles			+0,00
Sans objet				Sans objet			
CHAP. 26 : Immobilisations financières			+0,00	CHAP. 23 : Immobilisations en cours			+0,00
Sans objet				Sans objet			
CHAP. 45 : Travaux pour compte de tiers			+0,00	CHAP. 26 : Immobilisations financières			+0,00
Dépenses réelles d'investissement			+1 250 000,00	Vente du pavillon du 76 avenue Kennedy en 2026	024	01	-500 000,00
Sans objet				CHAP. 024 : Produit de cessions d'immobilisations			-500 000,00
CHAP. 041 : Opérations patrimoniales			+0,00	Sans objet			
Total des dépenses			+1 250 000,00	CHAP. 45 : Travaux pour compte de tiers			+0,00
				Recettes réelles d'investissement			+1 183 509,00
				Sans objet			
				CHAP. 041 : Opérations patrimoniales			+0,00
				Virement de la section de fonctionnement	021	01	+66 491,00
				Total des recettes			+1 250 000,00

REPUBLIQUE FRANCAISE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 12 décembre 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 43 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIEGER, Mme VERET, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mm BERTHIER, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUED, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, M. BESSENAY, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. LEGRAND	à M. AIT-OUARAZ	M. DI PALMA	à M. SENANT
M. FOYER	à Mme LEMMET	Mme LEON	à M. REYNIER
Mme SALL	à M. HOBEIKA		

Conseiller absent : M. PARISIS

M. PEGORIER est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

44 voix POUR
04 voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1 - BUDGET VILLE – EXERCICE 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

VU le budget primitif 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster certains crédits en section d'investissement,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1^{er} : Décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Fonction	Libellé	Propositions	Vote du Conseil Municipal
2031	60	Frais d'études	+80 000,00	
CHAP. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		80 000,00	80 000,00
204182	552	Subv. equip-t autres org. pub.-bâtiments	+200 000,00	
CHAP. 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		200 000,00	200 000,00
2152	11	Installations de voirie	+256 000,00	
2158	11	Autres instal.matériel & outil.technique	+564 000,00	
CHAP. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		+820 000,00	+820 000,00
2313	213	Immo.corporelle en cours - constructions	+150 000,00	
CHAP. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS		+150 000,00	+150 000,00
DEPENSES REELLES			+1 250 000,00	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			+0,00	
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	+1 250 000,00	
Article	Fonction	Libellé	Propositions	Vote du Conseil Municipal
10222	01	Fonds de compensation de la TVA	-434 258,00	
10226	01	Taxe d'aménagement	-500 000,00	
CHAP. 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		-934 258,00	-934 258,00
1323	322	Subv. équipt - départements	+4 000 000,00	
13258	213	Subv. d'équipt d'autres groupements	+10 234,00	
1328	325	Subv. d'équipt - autres	+7 031,00	
13258	512	Subv. d'équipt d'autres groupements	-82 129,00	
13258	020	Subv. d'équipt d'autres groupements	+26 841,00	
CHAP. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		+3 961 977,00	+3 961 977,00
1641	01	Emprunts en euros	-1 344 210,00	
CHAP. 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-1 344 210,00	-1 344 210,00
024	411	Produits des cessions d'immobilisation	-500 000,00	
RECETTES REELLES			+1 183 509,00	
021	01	Virement de la section de fonctionnement	+66 491,00	
CHAP. 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION.		+66 491,00	+66 491,00
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			+66 491,00	
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	+1 250 000,00	

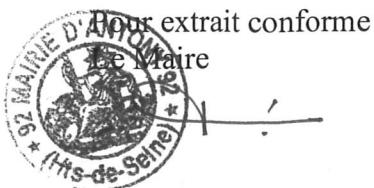
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Fonction	Libellé	Propositions	Vote du Conseil Municipal
60612	321	Energie - electricité	-110 000,00	
60612	847	Energie - electricité	-16 000,00	
60612	028	Energie - electricité	-24 000,00	
61558	020	Entretien -répar. autres biens mobiliers	+100 000,00	
6156	020	Maintenance	+50 000,00	
614	020	Charges locatives et de copropriété	+100 000,00	
63512	322	Taxes foncières	+400 000,00	
CHAP. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		+500 000,00	+500 000,00
64111	020	Rémunération principale - pers.titulaire	-400 000,00	
6453	020	Cotisations aux caisses de retraites	-200 000,00	
CHAP. 012	CHARGES DE PERSONNEL		-600 000,00	-600 000,00
739118	01	Autres reversements et restitutions	+80 849,00	
7392221	01	Fond solidarité des communes région idf	+139 794,00	
739331	01	Fond péréquation ressources communales	+185 065,00	
739218	01	Autres prélèvement sur fiscalités	+11 865,00	
CHAP. 014	ATTENUATION DE PRODUITS		+417 573,00	+417 573,00
65561	01	Contrib.fonds compens.charges territor.	-56 480,00	
65748	412	Subv.fonct.assoc.& autres pers.droit pri	+70 000,00	
6583	213	Pénalités sur marchés	+55 000,00	
CHAP. 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		+68 520,00	+68 520,00
6688	01	Autres charges financières - autres	-150 000,00	
CHAP. 66	CHARGES FINANCIERES		-150 000,00	-150 000,00
DEPENSES REELLES			+236 093,00	
023	01	Virement à la section d'investissement	+66 491,00	
CHAP. 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISS.		+66 491,00	+66 491,00
DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION			+66 491,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			+302 584,00	

Article	Fonction	Libellé	Propositions	Vote du Conseil Municipal
73111	01	Taxes foncières et d'habitation	-119 000,00	
73123	01	Taxe addit. aux droits de mutation ...	+300 000,00	
CHAP. 73	IMPOTS ET TAXES		+181 000,00	+181 000,00
744	01	Fctva	+12 737,00	
74111	01	Dotation forfaitaire	-186 694,00	
747888	70	Participations - autres organismes	+14 000,00	
74833	01	Etat - compens.exon. des taxes foncières	+173 161,00	
74718	424	Participations - etat - autres	+28 380,00	
CHAP. 74	DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS		+41 584,00	+41 584,00
75888	512	Autres produits divers gestion courante	+80 000,00	
CHAP. 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		+80 000,00	+80 000,00
RECETTES REELLES			+302 584,00	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			+302 584,00	

ARTICLE 2 : Autorise l'admission en non-valeurs d'une créance locative pour 63 900 € sur l'exercice 2025 ainsi que sa régularisation comptable et la reprise de la provision constituée.

ARTICLE 3 : Approuve les prévisions budgétaires présentées par le rapporteur chapitre par chapitre.



Extrait conforme

Le Maire

Suivent les signatures

.....